



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, QUE :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2023 est déposé au bureau de la Municipalité et, en conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera effectué dans le délai imparti.

Les personnes intéressées à consulter le rôle général de perception peuvent le faire, en s'adressant au bureau municipal durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 24^e jour de janvier 2023.

Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil le 24 janvier 2023, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour de janvier 2023.

Monique Picard
Directrice générale et greffière-trésorière
et directrice du Service du greffe par intérim